

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL

E FOOT 38

le Foot en Isère, Moi j'adhère



SAISON 2024-2025

Ensemble de PV n° 668
du 29 août 2024



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995 et sera rebaptisé Espace Michel Muffat-Joly le 3 juillet 2022.



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 27 aout 2024

Procès-Verbal N° 668

ATTENTION MAILS REJETES

Nous avons remarqué que nos emails sont rejetés par certains clubs en raison de la saturation de leur messagerie officielle@laurafoot.org.
Afin de ne manquer aucune information importante, nous vous prions de bien vouloir libérer de l'espace dans votre boîte de réception et de contacter la ligue dès que possible pour résoudre ce problème.

FRAIS ARBITRAGE 2024-2025 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2024-2025 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U20 D1 et U17D1.

TRESORERIE

Clubs non à jour de trésorerie au 20 juillet 2024 (Relevé de juin 2024) Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au relevé du mois de juin. Nous vous rappelons que pour engager une équipe il faut être à jour de sa trésorerie. A défaut de paiement le 30 août 2024, les demandes de licences seront bloquées.
Clubs concernés :
SUSVILLE 581958
PONTCHARRA

VOEUX DES CLUBS – ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District, qui aura lieu le 22 ou 23 novembre 2024, Et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction avant la date de l'Assemblée Générale. Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 4 octobre au plus tard.**

APPEL A CANDIDATURES CLUB D'ACCUEIL DE NOS ASSEMBLEES GENERALES 24-25

Le Comité de direction du 4 juillet dernier a fixé les prochaines dates des Assemblées du District saison 24-25

Elles se tiendront :

- Pour l'AG d'Hiver le vendredi 22 ou samedi 23 novembre 2024
- Pour l'AG d'Eté le vendredi 27 ou samedi 28 juin 2025

Si vous souhaitez accueillir une de ces Assemblées vous pouvez d'ores et déjà nous faire parvenir votre candidature, nous reviendrons alors vers vous pour le cahier des charges.

Merci à vous !

NOUVEAU ATTESTATION AFFILIATION

Nous vous informons qu'une nouvelle fonctionnalité via footclubs permet d'éditer une attestation d'affiliation FFF :

Dans footclubs, « **Organisation** » puis « **Editions et extractions** » **Sélectionnez « Attestation affiliation »**

Extraction pour permettre ensuite de télécharger les nouvelles écritures. Le bouton **Valider** lance la génération du document au format choisi (généralement PDF ou MS Excel). Le document n'apparaît pas immédiatement. Pour le visualiser les engrenages (+) situés sous le logo.
Fiche : Editions et extractions et Fiche : Les outils

Détail comptes Derniers relevés Educateurs Membres Fiche club **Attestation affiliation**

Sélectionner un ou plusieurs comptes

0000 - FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
8600 - LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL
8602 - DISTRICT DE L ISERE

Seulement les écritures non marquées Toutes les écritures

Marquer les écritures non marquées

Période du [] au []

Format Liste PDF Extraction MS Excel

Valider Rafraîchir

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Fédération Française de Football 1997-2024 Usage strictement réservé aux clubs de football. L'utilisateur du Site reconnaît avoir pris connaissance des [Conditions Générales d'Utilisation du Site](#) en acceptant et en respectant les dispositions.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fcicéron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr
CTDA	hbenelhadj@isere.fff.fr



COMMISSION ARBITRES

MARDI 27-08-2024 à 18h30

Procès-Verbal N°668

Président : N'AIT DRISS Youssef

arbitres-isere@isere.fff.fr

INFORMATION IMPORTANTE

La date limite de renouvellements de licences ARBITRES est fixée au 31 août 2024.

RAPPEL de l'article 48 du Statut de l'Arbitrage :

« Pour permettre aux clubs d'avoir le temps de présenter, si besoin est, des candidats nouveaux en cas de changement de club ou de statut ou d'arrêt d'activité d'un ou plusieurs de leurs arbitres, la date limite de saisie dans Footclubs des demandes de renouvellement des licences d'arbitres est fixée au 31 août. L'arbitre dont la demande de licence Renouvellement est saisie après cette date ne représente pas son club pour la saison en cours. »

NOTE AUX ARBITRES

INFORMATIONS COUPE DE FRANCE 2024 -2025

Note d'information de la Ligue relative au déroulement des 1^{er} et 2^{ème} tours
<https://laurafoot.fff.fr/simple/coupe-de-france-la-note-dinformation-du-1er-tour/>

REGLEMENTS

Absence de prolongations

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il n'y a plus de prolongations, on passe directement à l'épreuve des tirs au but.

Pas de Cartons Blancs

ARBITRES

Les arbitres doivent faire parvenir leurs rapports disciplinaires à la LIGUE AUVERGNE-RHONE ALPES (et non au DISTRICT) dans les 48 h en utilisant obligatoirement la rubrique mes rapports d'arbitrage sur le PORTAIL DES OFFICIELS (pas de rapport par mail)

En cas de réserve technique, utiliser le formulaire de la section des lois du jeu de la LAuRA Foot prévu à cet effet et effectuer le rapport concernant celle-ci dans les 24h00. Adresser ce rapport aux services compétitions avec copie au président de la section des lois du jeu (adresse mail précisée sur le formulaire)

REPLACEMENTS MULTIPLES

En application du Règlement de la Coupe de France et de l'article 28 des Règlements Généraux de la Laura Foot :

Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match lors des 2 premiers tours de Coupe de France. Ils ne pourront utiliser que 3 remplaçants et les 2 autres ne pourront en aucun cas entrer en jeu. Lorsque les clubs décident de faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match, la présence parmi eux d'un gardien de but remplaçant est impérative.



Les remplacements multiples sont AUTORISES pour les 2 PREMIERS TOURS DE LA COUPE DE FRANCE. Les joueurs remplacés deviendront à leur tour remplaçants.



Les entrées en jeu s'effectueront selon le même principe que lors des compétitions ligue avec LIMITATION à 2 changements par équipe dans les 10 dernières minutes du temps réglementaire. Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16.

Les titulaires présents au coup d'envoi et les remplaçants (présents ou non) sont OBLIGATOIREMENT INSCRITS sur la feuille de match et doivent y être indiqués en tant que tels avant le début de la rencontre.

RAPPELS INDEMNITEES

L'intégralité des frais d'arbitrage (déplacement + indemnité) est à la charge du club recevant pour les 2 premiers tours et le tour de cadrage (vous trouverez la fiche de remboursement de frais de la Ligue sur le portail des officiels).

RAPPEL STAGE ANNUEL

Le stage annuel de début de saison des arbitres aura lieu le SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024 au TSF DE VOIRON sur les séances en salles et au **Stade de LA MURETTE** pour les tests physiques. Tous les arbitres concernés ont reçu un mail d'informations de l'organisation.

Les **émargements** seront **obligatoires** dès votre arrivée et pris en compte dans les classements de fin de saison.

DESIGNATEURS

Nom	Catégorie	Téléphone	Mail
Amenay KHAL	<u>Assistants</u> : Ligue/District <u>Centraux</u> : D1 – D2 <u>Ligue Jeunes</u> : U20R2 – U18R1 Coupe de France - Coupe Isère Groupe Promotionnel	-	khialamnay@gmail.com
Jean-Marie KODJADJANIAN	<u>Centraux</u> : D3 - D4 – D5	06 21 31 09 49	designationarbitresisere@gmail.com
Fayçal MILED	<u>Féminines</u> : District et Ligue	06 70 54 86 05	faycemld@yahoo.fr
Stephane CUSANNO	<u>District Jeunes</u> : U17	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com

	<u>Ligue Jeunes</u> : U16 R2 - U15 R1/ R2 - U14 R1/R2		
Cyril THEVENIN	<u>District Jeunes</u> : U20 – U15	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
Laurent SAINT ALBIN	Tutorats JAD Stagiaires + Suivi	06 15 74 99 77	tutorat.arbitre38@gmail.com
Patrick SPARAPANO	Observateurs	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com

COURRIERS DES ARBITRES

Kalid KOUBAA : Lu et traité
Emilien BRUNEL : Lu et traité

Président
N'AIT DRISS Youssef

Secrétaire de rédaction
SABATINO Joseph

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 27 Août 2024 à 18H

Procès-Verbal N°668

Président : DUTCKOWSKI Yohan,
Présent : DUTCKOWSKI Yohan,

.....

PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2024-2025.

Courrier :

- Commission de discipline et commission des règlements

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

RECRUTEMENT

La commission de délégation recherche, pour la saison 2024-2025, **des nouveaux délégués** pour étoffer son effectif.

Si vous avez un minimum de connaissance sur les lois du jeu ainsi qu'en informatique, vous pourrez suivre une formation pour devenir délégué de District.

Pour toutes informations ou candidature, merci de faire un mail auprès de la commission.

Désignations :

WEEK END DU 7 ET 8 SEPTEMBRE 2024

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS D1	ST MARTIN D'HERES	PAYS VOIRONNAIS	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AU CLUB ST MARTIN D'HERES



COMMISSION FEMININES

Réunion du lundi 26 aout 2024

Procès-verbal n °668

Présents : Jacques Issartel, Christan Bayle

Excusés : Elodie Diasparra, Laurie Strappazon, Lucie Mathieu, Diane Applanat, Allisson Poinard,

Courriers : ST HILAIRE DE LA COTE, GAPS, HAUTE TARENTEISE, ST ALBIN DE VAULSERRE

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pour la saison 2023-2024, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la PERIODE ROUGE.

RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.

F M I

Pour tout problème avec la F M I, contacter Marc Mallet **06 52 97 94 37**

Cette année, la plénière, qui s'appellera désormais « **Réunion d'avant saison** », aura lieu le **samedi 14 septembre 2024** à 10 H au District de l'Isère.

SENIORS A 11

D1

Le calendrier complet sortira en fin de semaine

J1 : le 22 Septembre

J2 : le 6 Octobre

J3 : 13 Octobre

J4 : 27 Octobre

J5 : 10 Novembre

J6 : 17 Novembre

J7 : 01 Décembre

J8 : 8 Décembre

J9 : 15 Décembre

J10 : 9 Février

J11 : 16 Février

J12 : 23 Février

J13 : 23 Mars

J14 : 30 Mars

J15 : 13 Avril

J16 : 4 Mai

J17 : 11 Mai

J18 : 18 Mai

Phase brassage D2-D3 :

Equipes engagées : CHARVIEU CHAVAGNEUX – ECHIROLLES 2 – FFNI – ACADEMIE DE BRION – VALLEE DU GUIERS – VIRIEU VALONDRAS – VERSAU

Selon le nombre d'équipes engagées (si plus de 10) le championnat D2 se déroulera en deux phases, avec une deuxième phase D2, D3.

Date butoir d'engagement : 10 Septembre 2024

SENIORS A 8

Equipes engagées : ST ALBIN DE VAULSERRE, LA BATIE MONTGASCON, BOURBRE, CESSIEU, CHATTE, COLLINES, CROLLES, CROSSEY, FARAMANS, GUC 3, LAUZES, LIERS, MISTRAL, POLIENAS, REVENTIN, ST CASSIEN, ST JOSEPH DE RIVIERE, ST SIMEON DE BRESSIEUX, VALLEE DE L'HIEN, VERSAU 2, CLAIX 2, ENTENTE FOOT ETANGS

Date butoir d'engagement : 02 Septembre 2024

U18F A 11

Equipes engagées : 14 Equipes

G F 38, GAPS, LA ROCHETTE, FC ECHIROLLES, FOOT FEMININ NORD ISERE, G U C FF, ACADEMIE DU BRION, NIVOLAS, AIX, CHAMBERY SF 2, CESSIEU, SUD ISERE, CROLLES, ST QUENTIN FALLAVIER

En attente : MOIRANS, PAYS DES COULEURS

Date limite d'engagement 26 Aout

COUPE

Pas de coupe en U18 à 11

U18F A 8

Equipes engagées :

2 ROCHERS, PAYS D'ALLEVARD, RACHAIS, REVENTIN, VALLEE DE L'HIEN, VALLEE DU GUIERS.

Date butoir d'engagement : 09 Septembre 2024

U15F

D1

AIX LES BAINS, BOURGOIN, CROLLES, FFNI, GAPS, NIVOLAS, ST QUENTIN FALLAVIER, BIEVRE FEMININ, LA MOTTE SERVOLEX, GUC

Phase brassage D2-D3 :

Dates butoir d'engagement

09 Septembre 2024

Equipes engagées :

CROLLES 2, 2 ROCHERS, FC2A, MANIVAL, MOIRANS, MOS3RIV, NOYAREY, PAYS DES COULEURS, REVENTIN, SUD ISERE, UO ALBERTVILLE, VALLEE DE L'HIEN, VALLEE DU GUIERS, NIVOLAS, GUC

Désengagement de Haute Tarentaise

U13F

- 1e phase : plateaux / inscription sur GoogleForm
- 2e phase : championnat

U10F

Des plateaux spécifiquement féminins auront lieu en phases automne et printemps

FOOT LOISIR

La commission féminine a pour projet de créer du foot sénior loisir la saison prochaine, les clubs intéressés par cette pratique peuvent envoyer leur engagement à la commission féminines.

Equipes engagées :

FOOT FEMININ NORD ISERE, ST HILAIRE DE LA COTE

Jacques Issartel / Président

06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 27 août 2024 à 19h00

Procès-Verbal N° 668

Président
Membres

: Patrick MONIER

: Cédric DOLCETTI, Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

Rappel : tout courriel doit être transmis via la boîte mail des clubs à l'adresse du district ou de la commission. Tout courrier non officiel ne sera pas pris en compte par le district.

1. Ville de Grenoble, Terrains : noté (planifications).

RÉUNION D'AVANT-SAISON DE LA CFSE

La réunion d'avant-saison de la CFSE est programmée au **lundi 9 septembre 2024 à 19h30** au siège du District.

Ordre du Jour : organisation de la saison 2024-2025.

Information FMI : comme évoqué lors de la réunion plénière du 10 juin 2024, la FMI peut être mise en place pour cette saison sous certaines conditions. Il est impératif que les équipes fournissent au district en début de saison le nom du stade (et la commune) qui sera utilisé toute la saison, ainsi que le jour de semaine et l'heure du début des rencontres.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 27 aout 2024 à 18h00

Procès-Verbal N°668

Président :
Présents : Michel Vachetta Président de la commission sportive,
Christophe Carretero

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.f

Saison 2024/2025 :

Championnat :

Dates d'engagement en championnat :

D1 : du 01/07/24 au 03/09/24.

Début du championnat D1 : S39 (24/09 au 29/09/24).

D2 si assez de clubs : du 01/07/24 au 24/09/24.

Merci aux clubs intéressés pour engager une équipe réserve d'envoyer un mail à la Commission Futsal afin d'étudier la faisabilité d'une D2.

FMI : (feuille de match informatisée)

Les dates de formation à la FMI (Feuille de Match Informatisée) vous seront communiquées ultérieurement.

Prévisions pour la saison 2024/25 Commission Futsal pour les jeunes et féminines.

Rentrée du Futsal (U10 à U11) : Week-end du 14-15 Septembre 2024.

Noël du futsal (U6 à U9) : Week-end du 14-15 Décembre 2024.

Coupe Départementale Futsal U13 à U17 et Féminines Séniors : A partir de mi-décembre 2024 à fin février 2025.

Nous avons besoin des clubs pour réserver des créneaux dans les gymnases afin de développer le Futsal dans le département.

Correspondants de club :

Communiquez à la Commission les coordonnées des correspondants désignés.

Rappel :

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communications non officielles ne sera pas pris en compte par le district.





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 27 aout 2024 à 15h00
Procès-Verbal N° 668

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC,

Excusés : Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN.

CLUBS

Nouveau Club

FOOTBALL CLUB LA PIERRE GRESIVAUDAN – 564622 – Libre

FUTSAL ST MARCELLIN – n°564975 - Futsal

FOOTBALL CLUB ST ALBIN DE VAULSERRE – n°864997 - Loisir

En attente de validation :

DOMARIN FUTSAL - Futsal

Radiations

GROUPEMENT JEUNES CHABONS OYEU – Enregistrée le 24/06/24.

FOOTBALL FUTSAL ECHIROLLES – n°560872 – Enregistrée le 06/06/24.

GF NIVOLAS – TOUR ST CLAIR – n°560142 – Enregistrée le 06/06/24.

C.S. VOREPPE – n°509473 - Enregistrée le 29/07/2024

Changement de titres 2024/2025

A.S. D'OYEU – n°523345 : devient CLUB SPORTIF DES 4 ROUTES après fusion-absorption

F.C. BOURG D'OISANS – n°526562 : devient FOOTBALL CLUB OISANS.

FUTSAL CLUB DE VOREPPE – n°564225 – Club Futsal devient club Libre devient FOOTBALL CLUB VOREPPE

Fusion Absorption 2024/2025

A.S. D'OYEU – n°523345 – Club absorbant – Date AG constitutive 24/02/24.

Club absorbé : ST CHABONNAIS- n°534405.

Inactivités partielles :

A.S du GRESIVAUDAN – n°550152 : Catégories U16 et U17 (enregistrées le 15/07/2024)

VOUREY SP. – n°504649 – Catégories U16 et U17 – Enregistrées le 01/07/24.

UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE – n°523821 - Catégories U18 et U19 – Enregistrées le 05/07/24.

U. OUVRIER Portugal ST MARTIN – n°524603 – Catégories U12 à U15 et U12 F à U15 F –
Enregistrées le 04/07/24.

St GEOIRE en VALDAINE - n°541585 - catégorie Seniors – Enregistrée le 14/07/24.

PAYS D'ALLEVARD F.C. – n°508634 – Catégorie Seniors – Enregistrée le 04/07/24.

U.S. CORBELIN – n°504301 – Catégories U16 et U17 – Enregistrées le 04/07/24.

RACING CLUB BOUVESSE – n°550795 –Catégorie Seniors – Enregistrée le 08/07/24.

U.S. ST PAUL DE VARCES – n°537040 – Catégories U16 et U17 – Enregistrées le 15/06/24.

A.S. CESSIEU – n°515256 – Catégories U18 et U19 – Enregistrées le 17/07/24.

ENT. S. DU RACHAIS – n°546479 – Catégories U19 et U18- Enregistrées le 21/07/24

F.C. PETITES ROCHES ST HILAIRE – n°533359 – Catégories U16 et U17 – Enregistrées le 17/08/24.

C.A. GONCELIN – n°515122 – Catégories U16 et U17 – Enregistrées le 14/08/24.

2 ROCHERS FOOTBALL CLUB – n°553340 – Catégories U18 et U19 – Enregistrées le 07/08/24

Groupement :

Groupement féminin : **ACADEMIE DU BRION – n°511676** – Catégories U12 F à U20 F et Seniors

- J.S. ST GEORGEOISE 545698
- F.C. VALLEE DE LA GRESSE 564949

EDUCATEURS D1 – D2

Liste des clubs n'ayant pas déclaré leur éducateur sur FOOTCLUBS au 24 août.

(bien préciser l'équipe et non les équipes ou "toutes les équipes").

D1	D2-A	D2 -B
ESTRABLIN n°534255	CORBELIN n°504301	ECHIROLLES n°515301
St ANDRE LE GAZ n°520603	DOLOMIEU n°513318	EYBENS n°546478
VALLEE de la GRESSE n°545698	MANIVAL n°523348	
St MAURICE L'EXIL n°536259	St CASSIEN n°530929	
LA COTE St ANDRE n°544455	U.S. VILLAGE OLYMPIQUE n°523821	
	VALLEE du GUIERS n°544922	

MUTATION U20 – U19 – DISPENSE du CACHET MUTATION – BON à SAVOIR

Considérant que le club X demande l'application de l'article 117/b des Règlements Généraux de la F.F.F.

- Considérant que le club quitté n'a pas d'équipe engagée en compétitions U20.
- Considérant que lors de la réunion du Conseil de Ligue en date du 02 juillet 2022, il a été décidé que les joueurs U19 et U20 qui appartiennent à un club n'ayant pas d'équipe U20 engagée en compétition et qui ne souhaitent pas évoluer en senior, sachant qu'il n'est pas possible informatiquement de déclarer une inactivité U20 sur Footclubs, tout comme il n'est pas possible de dissocier la catégorie U18 de la catégorie U19 lors de la déclaration d'inactivité, de dispenser du cachet mutation les joueurs U19 et U20 dont les clubs sont en inactivité en U19 et U20 (bien que non déclarée sur Footclubs car impossible techniquement) et à deux conditions :
 - que les joueurs concernés ne jouent pas en compétition seniors dans leur nouveau club.
 - qu'un mail officiel ait été envoyé au préalable sur la boîte mail de la Ligue pour déclarer l'inactivité en U20.

Article - 160 des R.G. de la F.F.F. - Nombre de joueurs "Mutation"

1. a) Dans toutes les compétitions officielles des catégories **U19 et supérieures**, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) Pour les pratiques à **effectif réduit des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories **U12 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

ENTENTES ENTRE CLUBS

Les demandes d'entente seront validées fin août eu égard au nombre de licenciés (es) par catégorie et par club constituant la dite entente.

L'entente a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

La demande de création de l'entente doit être saisie via **FOOTCLUBS**, rubrique "vie des clubs" par le club gestionnaire de l'entente.

Les joueurs des équipes en entente conservent leur qualification au sein de leur club d'appartenance et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition. Leur licence est émise au nom de ce club.

Une équipe en entente est considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes des clubs constituants

REGLEMENT ENTENTE - CHAMPIONNAT D5 - SENIORS

Dispositions spécifiques aux équipes seniors en entente.

La création d'une équipe en entente est possible pour les seniors masculins en dernier niveau uniquement.

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 4 joueurs**.

Ces ententes n'ont pas l'autorisation d'accéder en D4.

CHAMPIONNAT DE JEUNES

Article 2 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football- -

2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

2-2 - Application au District de l'Isère

Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 4 joueurs** dans la catégorie concernée pour les équipes à 11.

Chaque club participant à l'entente peut engager ses propres équipes, dans les compétitions auxquelles l'équipe en entente ne participe pas, excepté au plus bas niveau.

REGLEMENT FOOTBALL FEMININ - ENTENTES

Art.3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football –

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 3 joueuses** dans la catégorie concernée pour les équipes à 11 et **2** pour les équipes à 8.

ENTENTES U6-U7-U8-U9

Aucune entente dans ces catégories.

Possibilité de compléter les équipes sur place pour permettre à un maximum de jeunes joueurs–euses, de participer.

Liste des ententes validées **ce mardi 27/08/2023**

N° / Catégorie	club 1	club 2	club 3 / 4	club support
SF.1	CROSSEY	CHARTREUSE-GUIERS		CROSSEY
U15.1	O.N.D.	C.V.L. 38	DIEMOZ	O.N.D.
U15.3	PAYS d'ALLEVARD	GONCELIN		PAYS d'ALLEVARD
U15.5	U. NORD ISEROISE	ARTAS-CHARANTONNAY		U. NORD ISEROISE
U17.1	CHEYSSIEU	La SANNE St ROMAIN		CHEYSSIEU
U17.2	CROSSEY	PAYS VOIRONNAIS		CROSSEY
u18.1	CROSSEY	PAYS VOIRONNAIS		CROSSEY

ENTENTES non VALIDEES **ce mardi 27/08/2023**

Nombre minima de joueurs non respecté (Voir ci-dessus) ou nombre de joueurs insuffisants pour constituer une équipe.

U13.1	St QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		St QUENTIN FALLAVIER
U13.2	CHEYSSIEU	La SANNE St ROMAIN		CHEYSSIEU
U15.2	PAYS VOIRONNAIS	CROSSEY		PAYS VOIRONNAIS
U15.4	St QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		St QUENTIN FALLAVIER
U15.6	COLLINES	BEAUREPAIRE		COLLINES
U17.3	St QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		St QUENTIN FALLAVIER
U17.4	COLLINES	BEAUREPAIRE		COLLINES

Rappel CHAMPIONNAT U17

Les équipes inscrites dans les championnats D2 et D3 sont autorisées à faire jouer 3 joueurs U18 et 3 joueurs U15.

Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (Senior, ou U20) Participation autorisée de 3 joueurs U15.

Pour les joueurs U18 participant régulièrement dans les équipes supérieures (séniors, U20), l'article 22 sera appliqué.

TERRAINS SUSPENDUS – Rappel P.V. n°662 du 4 juillet 2024

N°238 : Club : SASSENAGE – 504777 – U17 – D2 (saison 2023-2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U17 – D2 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

- contre SEYSSINS 3, le 28/09/2024

Par conséquent, le club de SASSENAGE n°504777 est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 16/09/2024.

N°239 : Club : SAINT MARTIN D'HERES – 550437 – U15 – D1 (saison 2023-2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 – D1 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

- contre VALLEE de la GRESSE, le 14/09/2024

Par conséquent, le club de St MARTIN d'HERES n°550437 est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 02/09/2024.

N°259 : Club : VOREPPE – 509473 – U15 – D3 – POULE G (saison 2023–2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 – D3 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

N°260 : Club : Gpt VEZERONCE-HUERT-U.S. DOLOMIEU – 564194 – U20 – D1 (saison 2023–2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U20 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

- Contre NIVOLAS, le 14/09/2024

Ce match se jouera à stade municipal de TIGNIEU JAMEYZIEU

N°262 : Club : ST MARTIN D'HERES - n°530437 – SENIORS – D2 (saison 2023-2024)

➤ Le 2^{ème} match concerné, par cette décision, sera le premier match de championnat de l'équipe SENIORS – D2 (saison 2023-2024) de la saison 2024-2025.

- contre PAYS VOIRONNAIS, le 08/09/2024

se jouera à la MURETTE à 13 H 00

N°263 : Club : MISTRAL F.C. – 539465 – U15 – D3 (saison 2023–2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

N°264 : Club : MOS3R F.C. – 580951 – U20 – D2 (MOS3R 22) (saison 2023–2024)

Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U20 - MOS3R FC 22 (saison 2023-2024), lors de la saison 2024 – 2025.

➤ contre DOMARIN 21, le 14/09/2024

Par conséquent, le club de M.O.S.3R n°580951 est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 02/09/2024.

N°265 : Club : La MURETTE n°504823 – U20 – D2 (saison 2022–2023)

Lors de sa réunion du 21/02/2023 parue au P.V. 595 du 28/02/2023, référence 23/15/01, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

➤ 1 match ferme de suspension de terrain à l'équipe U20 – D1 (saison 2023-2024) avec date d'effet le 06/03/2023.

Considérant l'art 25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus:

*Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des Règlements, pour cette équipe, **un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 10 jours francs avant la date du match par écrit. Selon le calcul du site Michelin, chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné.***

La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.

En cas de non-respect de ces dispositions, la commission des Règlements se saisit du dossier, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

✓ *Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.*

➤ Le match concerné par cette décision **est prévu :**

le 12 octobre 2024, contre Gpt BARMES LAUZES

Par conséquent, le club La MURETTE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 30/09/2024.



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 27 AOÛT 2024 à 14h00

Procès-Verbal N°668

Président : Michel Vachetta

Présents: Gérard Bouat, Daniel Guillard, Bernard Buosi, Claude Maugiron

Excusé(e)s : Annie Brault, Dan Marchal.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2024/2025, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot.org ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

U10 U11

Réunions d'avant saison :

Afin de présenter aux éducateurs et dirigeants s'occupant de cette catégorie, 6 réunions sont organisées le 5, 6 et 9 septembre dans différents secteurs.

Une invitation sera envoyée en fin de semaine sur la messagerie des clubs, indiquant le lieu de ces réunions la date et l'horaire.

Il est nécessaire que tous les clubs concernés soient présents.

U 13

Challenge Festival National : Les 108 équipes disputant la 1^o journée de ce challenge ont été listées et engagées suivant le classement des équipes lors de la précédente saison.

Les clubs peuvent retrouver leur engagement sur footclubs, rubrique autre compétition.

Challenge Festival Isère :

Toutes les autres équipes doivent faire leur pré-engagement sur footclubs.

D1 1° Phase : Le calendrier de ce niveau sera consultable sur le site en fin de semaine.

D2 1° Phase : Les clubs ci-dessous n'ont pas donné d'information de validation de leur pré-engagement :

Cassolard-Passageois, Cheyssieu, Chirens, Grésivaudan, ND de Mésage, Artas-Charantonay, Sassenage, Unifoot, Vallée de l'Hien 2.

U 15

Courriers :

F.C.Collines : votre courrier a été transmis à la commission des règlements merci de prendre contact avec Mr Jean-Marc Boulord

D3 : Les clubs listés ci-dessous n'ont pas donné d'information de validation de leur pré-engagement merci de le faire par mail, reprise le 14 septembre.

Abbaye, Charantonay, Brezins- Formafoot, Goncelin, Jarrie Champ, Notre Dame de 2essage, Poisat, Poncharra, St André le Gaz, Sud – Isère, Unifoot, Vallée Hien, Voreppe.

U 20

U20 D2 : La date butoir des pré-engagements est le 2 /09

La composition des poules sera faite mardi 3 septembre et le calendrier paraîtra en fin de semaine prochaine

SENIORS

Le stage annuel des arbitres aura lieu le samedi 07 septembre 24, jour de la première journée de championnat.

Pour que ce stage puisse se passer dans de bonnes conditions, tous les matchs de cette première journée auront lieu le dimanche 08 septembre.

Suite à des engagements tardifs les poules de D5 seront faites la semaine prochaine.

Le 1° Tour de la coupe Fabrice MARCHIOL du 15 Septembre sera tiré lundi matin 02 septembre et sera sur le site l'après-midi de ce même lundi 02 septembre.

VETERANS

La commission souhaite proposer aux vétérans une compétition à 11 que ce soit pour les équipes vétérans Grenoble ou les équipes vétérans Nord Isère. Les clubs intéressés peuvent se signaler auprès de la commission afin que celle-ci puisse travailler à la mise en

œuvre de cette compétition à 11. Les responsables de la commission se tiennent à la disposition des clubs pour toutes les précisions souhaitées.

Pour information, cette compétition à 11 se disputera le vendredi soir, comme la pratique à 8 avec si besoin en cas d'accord entre deux clubs de disputer un match un autre jour de semaine.

De plus il est précisé que la pratique à 8 est naturellement maintenue.

Le président

Michel VACHETTA

Le secrétaire

Gérard BOUAT

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°668

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 6 septembre 2024 au dimanche 8 septembre 2024

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 8 septembre 2024

Match Seniors R2 FC2A/NEUVILLE à 15h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

dimanche 8 septembre 2024

Match Seniors D3 ES MISTRAL/AJA VILLENEUVE 2 à 15h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

dimanche 8 septembre 2024

Match Seniors D1 AJA VILLENEUVE/O. VILLEFONTAINE à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 7 septembre 2024

Match Seniors R1 GF38 2/FCVB à 18h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 8 septembre 2024

Match Féminin R1 GF38 2/FC ANNECY à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

dimanche 8 septembre 2024

Match Séniors D3 FC2A/US ABBAYE à 15H00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

dimanche 8 septembre 2024

Match U17 National GF38/LYON LA DUCHÈRE à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 8 septembre 2024

Match Seniors D4 ASGD/JARRIE CHAMPS 2 à 15H00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 8 septembre 2024

Match Seniors D2 USVO/ASIEG à 15h00



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 27 AOUT 2024

Procès-Verbal N°668

Président : Samuel BOURGEOIS

Planning des Formations d'Educateurs / Educatrices 24-25

IMPORTANT :

Tous les candidats doivent suivre l'un des parcours d'inscription ci-dessous :

- S'il finance sa formation : depuis le site maformation.fff.fr,
- Si le club finance sa formation : depuis portailclubs.fff.fr via le club auprès duquel il est affilié.

Les formations CFI U6/U9 et U10/U13 d'août septembre sont ouvertes, pensez à vous inscrire rapidement, **avant le 24 juillet de préférence**, prendre en compte les congés d'été du personnel dédié à la formation (du 26 juillet au 19 août)

CFI U6-U9 3 OCTOBRE ET 17 OCTOBRE

Liste des inscrits au 27 août

CLEMENT Tao	L.C.A. FOOT 38
DE CARVALHO Maxime	2 ROCHERS FC
JADZINSKI Noa	2 ROCHERS FC
TAFER Salim	A.C. SEYSSINET PARISET

CFI U10-U13 4 OCTOBRE ET 18 OCTOBRE

Liste des inscrits au 27 août

BELKADI Omar	2 ROCHERS FC
BERIZZI Thierry	A.C. SEYSSINET PARISET
FRANCO Guilain	F.C. LA TOUR ST CLAIR
GIROUD GARAMPON Cedric	F.C. CHIRENS
KONATE Karinka	A.C. SEYSSINET PARISET
MANZIA Bidge	A.C. SEYSSINET PARISET
PAQUIER Romain	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
TAOUIL Youssef	2 ROCHERS FC
YESSAAD Hamed	2 ROCHERS FC

PLANNING 24-25

Thème	Date	Lieu
CFI U6U9 (1)	22 aout 2024	ST ANDRE LE GAZ
	12 septembre 2024	
CFI U10U13 (1)	23 aout 2024	ST ANDRE LE GAZ
	13 septembre 2024	
CFI U6U9 (2)	3 octobre 2024	2 ROCHERS
	17 octobre 2024	
CFI U10U13 (2)	4 octobre 2024	2 ROCHERS
	18 octobre 2024	
CFI FUTSAL (1)	21 & 22 nov. 2024	
Module GB		
CFI U14-U19 (1)	14 novembre 2024	ST MAURICE EXIL
	28 novembre 2024	
CFI SENIORS (1)	15 novembre 2024	ST MAURICE EXIL
	29 novembre 2024	
AF Accompagnateur d'équipe		
CFI PROJET CLUB (1)	5 décembre 2024	District Isère Sassenage
CFI PROJET CLUB (2)	16 janvier 2025	
CFI U14-U19 (2)	6 février 2025	
	20 février 2025	
CFI SENIORS (2)	7 février 2025	
	21 février 2025	
CFI U6U9 (3)	06 mars 2025	
	20 mars 2025	
CFI U10U13 (3)	07 mars 2025	
	21 mars 2025	
CFI U6U9 (4)	03 avril 2025	
	17 avril 2025	
CFI U10U13 (4)	04 avril 2025	
	18 avril 2025	
CFI U14-U19 (3)	15 mai 2025	
	29 mai 2025	
EXAMENS CERTIFICATION CFF... 2024/2025		
Certif 1	06 novembre 2024	
Certif 2	14-mai-25	

INFORMATION LIGUE

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires pour valider les Diplômes Fédéraux Coach Jeunes et Séniors sont désormais disponible [sur maformation.ff.fr](http://sur.maformation.ff.fr).

Dates :

- 04/09/24 à Aix Les Bains (73)
- 19/09/24 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 24/10/24 à Saint-Priest-en-Jarez (42)
- 07/11/24 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 18/12/24 à Chavanay (42)
- 21/01/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 27/02/25 à Tola Vologe, Lyon (69)

- 13/03/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 24/04/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/06/25 à Cournon d'Auvergne (63)

Les journées auront lieu de 08h30 à 17h30.

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL

	BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr